

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 22 JUILLET 1871.

**Rapport de la Commission des Travaux Publics
chargée d'examiner le Projet de Loi qui auto-
rise le Gouvernement à concéder la construc-
tion d'un chemin de fer de Tirlemont par Diest,
au camp de Beverloo, avec raccordement au
chemin de fer en exploitation de Hasselt à Eynd-
hoven.**

*(Voir les N° 191, 195 et 215 de la Chambre des Représentants,
et le N° 71 du Sénat.)*

Présents : MM. le Vicomte DU BUS DE GISIGNIES, le Comte DE MÉRODE-WESTER-
LOO et WINCQZ, Rapporteur.

MESSIEURS,

La concession d'un chemin de fer de Tirlemont à Diest, avec droit de pré-
férence pour la construction de cette voie ferrée jusqu'au Camp de Beverloo, a
été octroyée par arrêté royal du 15 janvier 1864.

La société concessionnaire, n'ayant pu réaliser la construction des lignes
concedées, a été déclarée déchue par arrêté royal du 25 janvier 1870.

Depuis, d'autres sociétés sérieuses offrent d'en exécuter l'entreprise à la
condition que l'État leur assure un minimum d'intérêt.

Aujourd'hui, le Gouvernement vous propose de l'autoriser à concéder
un chemin de fer de Tirlemont par Diest, au camp de Beverloo, avec
raccordement au chemin de fer en exploitation de Hasselt à Eyndhoven, aux
conditions : 1° d'assurer à la Société concessionnaire une garantie d'intérêt
du capital dépensé; 2° de restituer à la Société concessionnaire du chemin
de fer de Tirlemont à Diest, le cautionnement de deux cent mille francs
qu'elle a versé, dès que la ligne de Tirlemont par Diest, au camp de Beverloo,
avec raccordement à la ligne de Hasselt vers Eyndhoven, sera achevée.

Déterminée par les considérations suffisamment développées dans l'exposé
des motifs, votre Commission vous propose, à l'unanimité, l'adoption du
Projet de Loi.

(2)

Vous avez renvoyé à votre Commission une pétition du Conseil communal de la ville de Léau, demandant que le chemin projeté passe par cette ville : nous avons l'honneur de vous proposer le dépôt de cette pétition sur le bureau pendant la discussion du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
P.-J. WINCQZ.